

# Voici la marche à suivre:



1. Décidez maintenant d'agir pour la protection du climat et recevez de l'argent en contrepartie!
2. Inscrivez-vous sur [myclimate.org/serre](https://myclimate.org/serre) et vérifiez les critères d'admission!
3. Lancez la planification concrète et bénéficiez de subventions!

Fondation myclimate  
Programme de serres  
Pfungstweidstrasse 10  
8005 Zurich, Suisse  
T +41 44 500 43 50  
[gewaechshaus@myclimate.org](mailto:gewaechshaus@myclimate.org)  
[www.myclimate.org/serre](https://www.myclimate.org/serre)

Ce programme de protection climatique a été développé par DM Energieberatung AG et myclimate et peut être mis en œuvre grâce aux subven-

tions d'encouragement de la Fondation Kliik.



Imprimé climatiquement neutre avec [myclimate.org/01-16-158743](https://myclimate.org/01-16-158743), 100 % papier recyclé, Photos: Daniel Meier (titre et verso), Groupe Forster (p. 2).



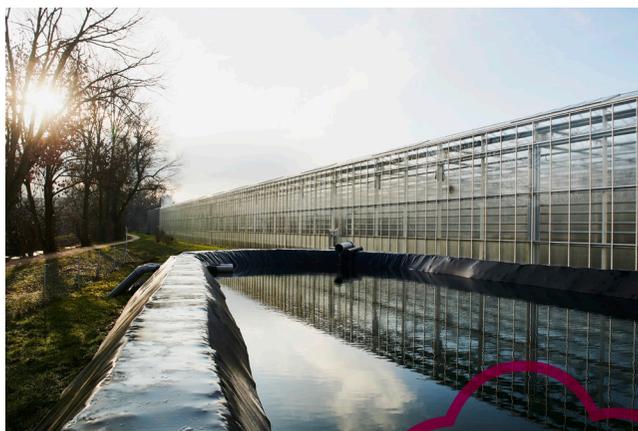
Jusqu'à  
30 000 francs  
de subvention  
par hectare  
et par an!

Programme de  
subvention de myclimate

Chauffage de serre  
respectueux du climat

## Un chauffage respectueux du climat pour des produits plus durables issus des serres de Suisse

# Souhaitez-vous investir dans un système de chauffage durable pour votre serre et recevoir de l'argent pour vos économies de CO<sub>2</sub>?



**Vous recevez  
115 francs par  
tonne de CO<sub>2</sub>!**

## Chauffage de serre respectueux du climat

Le programme de protection climatique encourage le passage des serres chauffées à l'énergie fossile à une production de chaleur sans combustibles fossiles (chauffages au bois, pompes à chaleur ou groupement thermique). L'objectif de ce programme de subvention est une production durable grâce à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> générées par le chauffage des serres.

Il s'adresse aux exploitants de serres en Suisse qui souhaitent réaliser un projet d'ici 2027. En apportant un soutien financier aux exploitants de serres, ce programme vise à réduire la réticence liée aux frais d'investissements élevés occasionnés par un système de chauffage à énergie renouvelable.

## Offre de conseil et subvention

Des conseillers ProCalor® accrédités aident les exploitants de serres à réaliser une étude de concept et de variante. Le programme de protection climatique prend en charge au moins 25% des frais de cette étude (75% en cas de participation au programme). Une fois la nouvelle installation de chauffage mise en service, il est possible de vendre les économies de CO<sub>2</sub> à hauteur de 115 francs par tonne de CO<sub>2</sub>, attestées chaque année par l'OFEV/OFEN. Cela permet de générer un revenu annuel moyen estimé à 30 000 francs par hectare d'ici fin 2030.

## Le saviez-vous ...?

En participant à ce programme de subvention ...

- Vous recevez jusqu'à 30 000 francs par hectare et par an.
- Vous recevez 115 francs par tonne de CO<sub>2</sub> économisée.
- 75% des coûts de l'étude de concept sont pris en charge.
- Vous réduisez les coûts énergétiques de votre exploitation.
- Vous vous engagez en faveur du climat et des générations futures.
- Vous envoyez un signal fort à votre clientèle et vous améliorez votre positionnement sur le marché.